

Cas droit pénal spécial

Par **Fanie1309**, le **17/10/2016** à **08:34**

Bonjour j'ai un cas pratique à faire qui est le suivant :

madame X est partie skier. le manteau neigeux particulièrement instable n'a pas entraîné de fermeture des pistes alors que les autres stations ont procédé à une fermeture. c'est avec effroi qu'elle apprendra qu'un skieur est mort dans une avalanche sur une piste qu'elle avait pratiquée une demi-heure auparavant.

qu'en est-il de la responsabilité de la station de ski?

je dois donc traiter la responsabilité pour la mort du skieur, et je pensais aussi retenir un délit de risque causé à autrui concernant madame X ?

puis-je retenir les deux ?[smile17]